

**Subventions aux associations à caractère social -  
Deuxième répartition pour l'année 2002**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Action Sociale, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2001	Première répartition 2002	Deuxième répartition 2002 proposée
Association Strümpell-Lorrain		première demande	300 €
Comité de Quartier Rosemont-St-Ferjeux / La Buanderie	3 811 €	3 800 €	775 €
Génépi	304 €	310 €	200 €
Mouvement du Nid	1 219 €	1 300 €	500 €
La Palmeraie	3 048 €	760 €	2 300 €
SOS Amitié	2 744 €	2 300 €	769 €

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 4 844 €, sera imputée sur les crédits disponibles au budget primitif 2002, chapitre 92.524.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, M. MONNEUR.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*